

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 10 avril 2024**

Objet : Avenant N°49 au contrat de concession – Mise en affermage de nouveaux ouvrages

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit mars 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix
fin de délibération

Présents :36 (dont 8 procurations) -119 voix

Votants : détail des voix inscrit en

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – VISIO
Mr Alain GRASS – (procurator donnée à Mr Delaporte) – 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procurator donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procurator donnée à Mr Bost) - 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P.Allard) - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix – VISIO
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO
Mr Bernard LAUSERIE – (procurator donnée à Mr Horry) – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (procurator donnée à Mr Godmé) – 2 voix
Mr Christian MANEUF – (suppléant de Mr Caffy) – 1 voix - VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO
Mr Philippe NAUCHE – 15 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procurator donnée à Mr Bachelier) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme Faivre) - 6 voix
Mme Bernadette TROUBAT – (suppléante de Mr Lebois) – 6 voix – PRESENTIEL
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procurator donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président CD87
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller communautaire CC Pays d'Uzerche
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale CD87
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1^{er} VP
Mr Rémy VIROULAUD – (et son suppléant) – 2 voix

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pampadour
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président de la CC Briance Combade
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévot Grand Bourg
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges

REÇU EN PREFECTURE

1e 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20240410-CS115_D896-

N°896-1

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Déléataire et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés, un nouvel avenant doit être contractualisé pour la mise en affermage de nouveaux biens réalisés par DORSAL.

Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et sont constitutifs de nouveaux travaux non prévus au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Déléataire.

L'objet de l'avenant N°49, dans la continuité des avenants déjà mis en place antérieurement, est de remettre au Déléataire, Axione Limousin, ces ouvrages, qui juridiquement sont affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

Le projet d'avenant N°49 et ses annexes est joint à la présente délibération.

A noter que ce sujet est présenté sous réserve de validation des actionnaires d'Axione Limousin. A défaut, une nouvelle version sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant N°49 au contrat de concession relatif à la mise en affermage de nouveaux ouvrages ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 12 avril 2024

